

**MINISTÈRE DE LA SANTE****DIRECTION DES FINANCES  
ET DU MATERIEL****RÉPUBLIQUE DU MALI**  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**TERMES DE REFERENCES DE L'ATELIER PORTANT SUR LA REVUE DU  
BUDGET PROGRAMME 2012 ET L'ELABORATION DU RAPPORT DE LA 13<sup>e</sup>  
REVUE DES PROJET/PROGRAMME (BSI 2012) DU MINISTERE DE LA SANTE****I) Contexte/ justification**

Pour rappel, le gouvernement du Mali a entrepris depuis 1998 une réforme budgétaire axée sur les résultats et la performance. Cette réforme a pour but d'éclairer les décisions budgétaires et de les mettre en conformité avec les orientations fixées par le Gouvernement en vue de la réduction de la pauvreté préconisée par le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR).

Ainsi dans le cadre de la consolidation des acquis en matière d'amélioration de la qualité de la dépense publique et de suivi des programmes sectoriels, le Ministère de l'Economie et des Finances organise chaque année les revues des projets/programmes, les revues des budgets programmes et les revues sectorielles en direction des différents départements ministériels. Toutes ces revues ont pour objet le suivi et l'exécution des politiques de développement. Leurs conclusions, particulièrement celles relatives aux revues sectorielles, servent de documents de base pour la revue du CSCR qui se tient une fois par an (au mois de juin au plus tard) et dont les conclusions et recommandations servent à alimenter le processus de préparation de la loi des finances.

En outre, dans le cadre de l'harmonisation du cadre juridique des Finances Publiques, l'UEMOA a adopté en juin 2009 une nouvelle directive sur la Gestion Axée sur les Résultats. Il est inscrit dans cette nouvelle Directive que le projet de loi des Finances ne sera plus présenté sous forme de moyens, mais de programmes avec des documents comme le projet annuel de performances, le rapport annuel de performances, la programmation budgétaire et économique pluriannuelle.

Compte tenu des difficultés récurrentes engendrées par la tenue des différentes revues souvent mal coordonnées, il a été envisagé pour cette année une bonne organisation de ces revues tout en tenant compte des conclusions et recommandations de « l'étude relative à la mise en place d'un dispositif harmonisé et opérationnel des revues et leur alignement sur le processus budgétaire » entériné par le conseil des ministres du 21 Décembre 2011.

Ainsi, pour cette bonne organisation, il est demandé dans les directives une synergie d'action entre le cabinet ministériel et les différentes administrations opérationnelles, particulièrement les Cellules de Planification et de Statistique (pour les revues des projets/programmes et les revues sectorielles) et les Directions des Finances et du Matériel (pour les revues du Budget-programme).

